

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 04

Séance du : 28 mars 2023

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 22 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY - M. Serge SCHMIT - M. Robin LHENRY.

ABSENTS : Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022 :	+ 110 611.98 €
Report de l'exercice 2021 :	/
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 :	+ 110 611.98 €

Investissement

Résultat 2021 reporté :	- 210 315.14 €
Résultat de l'exercice 2022 :	+ 168 153.49 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 42 161.65 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2022 :	- 51 642.00 €

Besoin de financement à la section d'investissement :	- 93 803.65 €
---	---------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2023, le résultat de fonctionnement de 2022 de la façon suivante :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de **93 803.65 €**

2/ Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 du solde positif, soit la somme de **16 808.33 €**

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora APAMINA